



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1036) DE MISE A
DISPOSITION DES SALLES AILEY ET
LOUDIERES A L'ASSOCIATION « CFB451 », A
TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-25-030
EN DATE DU 28 JANVIER 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association du « CFB 451 » représentée par son Président, Monsieur Gérard BONO, dont le siège est situé 11 rue du 14 juillet –MCVA- 94270 Le Kremlin-Bicêtre, d'organiser des répétitions pour une compagnie professionnelle dans la salle Ailey, le 3 février de 10h00 à 16h00 et le 4 février 2025 de 14h00 à 16h30 ; dans la salle Loudières, le 4 février 2025 de 10h00 à 13h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association du « CFB 451 » représentée par son Président, Monsieur Gérard BONO, dont le siège est situé 11 rue du 14 juillet –MCVA- 94270 Le Kremlin-Bicêtre, une convention de location de salle pour un montant de 137,49 € TTC (cent-trente-sept euros et quarante-neuf centimes), afin d'organiser des répétitions pour une compagnie professionnelle dans la salle Ailey, le 3 février de 10h00 à 16h00 et le 4 février 2025 de 14h00 à 16h30 ; dans la salle Loudières, le 4 février 2025 de 10h00 à 13h00.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250128-lmc1H12833H1-AR
Date de réception en Préfecture : 28/01/2025
Date de Publication : 28/01/2025